

Réponses liste Les Républicains – Nouveau Centre conduite par François-Xavier Bellamy

A) Thème énergie

Questions

1. Dans le cadre de la trajectoire vers une énergie bas-carbone, quelle place accordez-vous aux énergies renouvelables (hydraulique, solaire et éolien) et au nucléaire dans le mix énergétique de l'Europe – et dans celui de notre pays – à horizon 2050 ?

Le changement climatique est une réalité qui s'impose à nous de manière de plus en plus préoccupante. Nous sommes très attachés à l'objectif de neutralité carbone au niveau mondial et à la préservation de la biodiversité et de nos ressources en eau. Il faut bien évidemment décarboner aussi notre production d'énergie tout en assurant la souveraineté énergétique de la France et de l'Europe.

Pour réussir cette décarbonation de la production d'énergie, nous voulons nous fonder sur des arguments objectifs, rationnels et scientifiques. Nous souhaitons que chaque Etat membre de l'Union européenne soit libre de déterminer son propre mix énergétique (et donc la part d'énergies renouvelables (solaire, éolien) ou de nucléaire qu'il souhaite développer) tant que sa production d'énergie est décarbonée. Il s'agit d'une application du principe de subsidiarité et du principe de liberté technologique que nous défendons. Le principe de liberté technologique signifie que l'Union européenne doit fixer des objectifs de décarbonation de l'économie dans le cadre du respect des engagements de l'accord de Paris mais laisser la liberté aux acteurs économiques et aux Etats membres de choisir les technologies et les méthodes pour les atteindre. En ce qui concerne l'énergie hydraulique, les Etats membres sont de toute façon contraints par les ressources en eau qui sont, ou non, présentes sur leur territoire. Il faut la développer autant que possible sur notre continent dans le respect de l'environnement.

Pour nous, la composition du mix énergétique n'a pas d'importance tant que la production d'énergie est décarbonée et le nucléaire est une énergie décarbonée.

C'est la raison pour laquelle nous proposons que l'Union européenne finance au cours des prochaines années un **grand programme de construction de centrales nucléaires dans toute l'Europe avec les Etats membres volontaires.**

Toutes les études scientifiques sérieuses montrent que nous ne pourrions pas nous passer de l'énergie nucléaire pour atteindre la neutralité carbone en 2050. La France doit donc obtenir que l'effort européen d'investissement pour la décarbonation (notamment à travers le plan de relance européen) soutienne prioritairement le développement de la filière nucléaire dans toute l'Europe. Non seulement c'est plus efficace que de financer des éoliennes, qui ne permettent pas d'assurer la permanence de la production électrique et ne contribuent pas du tout à la préservation de nos paysages, mais ce sera aussi plus utile pour apporter aux Européens et à nos entreprises une énergie autonome, peu coûteuse et pilotable, qui réduira encore les émissions de gaz à effet de serre de notre continent qui est déjà le plus vertueux dans sa production au niveau mondial.

Le développement des énergies renouvelables doit être laissé à l'appréciation des États membres et adapté à la spécificité de chaque territoire. Nous refusons de dénaturer nos paysages avec l'implantation déraisonnée d'éoliennes ou de sacrifier des terres agricoles par l'installation non maîtrisée de panneaux photovoltaïques.

Par ailleurs, nous souhaitons faire peser sur les Etats membres une taxe européenne sur les centrales à charbon. Bien qu'en baisse, le charbon a représenté plus de 60% de la pollution du secteur de l'électricité de l'Union européenne en 2022, en particulier en Allemagne et en Pologne. Les 10 centrales à charbon

les plus polluantes d'Europe ont produit 13% des émissions totales de gaz à effet de serre de l'UE. Ces centrales doivent fermer le plus rapidement possible et cette taxe pèsera sur les États membres où elles se trouvent. L'un de nos principaux objectifs est de diminuer le plus rapidement possible du mix énergétique de l'Europe et des États membres la production carbonée d'énergie et en particulier le charbon.

En ce qui nous concerne, nous souhaitons que le mix énergétique européen et français comprenne un maximum d'énergie nucléaire. Les énergies renouvelables (solaire, éolien) sont des énergies de complément car elles sont intermittentes, elles ne pourront pas représenter la majorité du mix énergétique français à l'horizon 2050, d'autant plus que nos besoins en électricité vont aller toujours croissants.

Nous nous opposons au mix énergétique proposé par M. Macron lors du discours de Belfort du 10 février 2022 qui fait la part belle à l'éolien et au solaire au détriment du nucléaire. Avec son scénario, ce serait 400 milliards de dépenses supplémentaires dans les énergies intermittentes ce qui signifierait selon les calculs d'André Merlin, ancien dirigeant de Réseau de transport d'Electricité (RTE), un doublement du prix de l'électricité d'ici à 2050. Même si le Gouvernement a changé de discours sur le nucléaire (après des années de tergiversations et un retard de dix ans pris par MM. Macron et Hollande), nous considérons que la construction de 6 nouvelles centrales nucléaires est insuffisante d'ici à 2050, il en faudrait 10 de plus pour atteindre un total de 24 EPR pouvant produire 290 térawatt-heure (Twh = 1 milliard de KW-heure).

Nous réfléchissons, en suivant l'avis des meilleurs experts (André Merlin, Fondation Concorde, Institut Sapiens) au mix énergétique décarboné suivant pour la France à horizon 2050 : 75% de nucléaire 7,5% d'hydraulique 8% de fossiles gaz avec capture et séquestration du carbone 9/10% d'éolien et de solaire. Ces pourcentages prennent en compte une augmentation de la consommation d'électricité, nous assistons à une nouvelle électrification du continent européen pour décarboner notre économie et nos modes de vie. Les subventions aux énergies renouvelables (solaire et éolien) doivent cesser progressivement, il s'agit de technologies aujourd'hui matures et les investissements dans le nucléaire permettront de décarboner notre production nationale d'électricité, ce qui doit toujours rester notre objectif premier, conformément au principe de liberté technologique.

2. Comment envisagez-vous l'utilisation de l'hydrogène comme porteur d'énergie en Europe à l'horizon 2050 ?

En ce qui concerne l'hydrogène, nous souhaitons que cette filière soit, comme le nucléaire, soutenue au niveau européen avec les États membres qui le souhaitent. Nous pensons que l'hydrogène jouera un rôle important dans la décarbonation de l'industrie et des transports lourds en Europe. Cette filière de l'hydrogène a aussi un rôle à jouer pour nous débarrasser des hydrocarbures étrangers et pour assurer notre souveraineté énergétique. L'Union européenne et les États membres ont aussi un rôle à jouer pour développer les infrastructures d'hydrogène (déploiement d'électrolyseurs, développement de conduites de transport et de distribution d'hydrogène, installation de stockage d'hydrogène de grande taille, construction de terminaux de manutention). Il s'agit d'un secteur où les règles en matière d'aides d'État doivent être très significativement assouplies.

Cela étant dit, la filière hydrogène ne pourra se développer sans développement en parallèle de nos capacités de production d'électricité et donc sans développement de notre filière nucléaire.

B) Thème agriculture et nature

Questions

1. Comment considérez-vous les nouvelles techniques génomiques (NGT en anglais) pour leur utilisation agronomique, en particulier par rapport aux techniques de transgénèse utilisées antérieurement et regroupées sous le terme d'OGM ?

Les agriculteurs et les pêcheurs font face à des difficultés majeures du fait des faibles revenus qu'ils tirent de leur activité, de l'*agribashing* dont ils sont victimes, du fardeau administratif qui les écrase et d'une concurrence déloyale avec des partenaires commerciaux qui ne sont pas soumis aux mêmes normes sociales et environnementales qu'eux. Les instruments de la politique agricole commune (PAC) et de la politique commune de la pêche (PCP) ne cessent de se complexifier tandis que leurs budgets ne cessent d'être remis en cause. Le « *Pacte vert européen* » (Green Deal) a fortement aggravé la charge réglementaire en imposant des objectifs environnementaux aux agriculteurs en matière de conservation des terres, de réduction des engrais, d'augmentation de l'agriculture bio, qui vont accroître leurs coûts de production, diminuer leur compétitivité et augmenter les prix pour les consommateurs. De nombreuses études ont pointé les conséquences catastrophiques de ces textes sur les revenus des producteurs, l'augmentation des prix pour les consommateurs (entre 10 et 17%) et l'augmentation des importations vers l'Europe.

Pourtant, la croissance de la demande alimentaire liée à l'accroissement démographique mondial est un enjeu majeur de notre siècle : la population mondiale augmentera de 1,5 milliard d'habitants d'ici à 2030, surtout en Afrique. La population mondiale qui a atteint 8 milliards de personnes depuis novembre 2022 devrait atteindre 8,5 milliards d'individus en 2030, puis passer à 9,7 milliards d'êtres humains en 2050 et 10,4 milliards vers 2100, selon les prévisions et les statistiques démographiques des Nations-Unies. L'agriculture devra produire suffisamment pour nourrir les populations alors que les surfaces agricoles vont très probablement diminuer sous l'effet de l'urbanisation et du réchauffement climatique. Dans ce contexte, envisager une réduction de la production agricole est une folie.

Dans le même temps, les grandes puissances mondiales font tout pour assurer leur souveraineté alimentaire. En 2020, les Etats-Unis ont ainsi annoncé l'objectif d'un gain de 40% de leur rendement agricole à l'horizon 2050 tandis que le président chinois Xi Jinping affirmait, en 2022, que « *la nourriture du peuple chinois doit être produite par les Chinois et rester entre leurs mains* ». La sécurité alimentaire consiste à garantir que les peuples européens auront de quoi se nourrir dans les prochaines décennies. La souveraineté alimentaire consiste à faire en sorte que les peuples européens aient la possibilité de choisir leur alimentation, son origine, ses conditions de production, sans dépendre des importations. Nous nous battons au cours de la prochaine mandature pour faire prévaloir le principe de souveraineté alimentaire dans l'Union européenne

L'Europe doit aussi rester à la pointe de la recherche en ce qui concerne les nouvelles techniques génomiques (NGT) qui offrent de grandes perspectives dans le domaine de la sélection des variétés de plantes cultivées, en lien avec la nécessaire adaptation au changement climatique et aux menaces épidémiologiques. Contrairement aux OGM, les organismes issus des NTG ont subi une modification génétique sans introduction de gène extérieur dans leur génome, tout en leur conférant de nouvelles caractéristiques. Le second pilier de la PAC doit servir à financer davantage la recherche dans ces NGT.

2. Quelles mesures préconisez-vous pour préserver la biodiversité à l'échelle européenne ?

Dans notre programme, nous portons la vision d'une écologie conservatrice fondée sur la liberté et la transmission. Elle repose sur la conciliation de la modernité et du progrès technique avec le respect de la nature et de la biodiversité. La planète, qui est notre héritage, est aussi la propriété de ceux qui ne sont pas encore nés. Nous privilégions la raison et le progrès sur l'émotion, la transmission sur la déconstruction, les solutions sur l'idéologie, la responsabilisation et l'incitation sur la punition.

Notre écologie est réaliste et pragmatique. Elle se fonde sur la science. Il faut privilégier les mesures qui sont les plus efficaces pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. L'Europe doit fixer des objectifs

précis et ambitieux, mais l'incitation doit être la règle et l'interdiction brutale l'exception. Nous voulons mettre un prix sur le carbone et appliquer le principe pollueur-payeur.

Notre écologie repose enfin sur l'investissement. La transformation de nos industries, de nos transports, de nos logements pour lutter et s'adapter au changement climatique nécessite des investissements considérables, d'abord dans la recherche et l'innovation, ensuite dans la mise en œuvre. Un soutien public est nécessaire, notamment lorsque les entreprises européennes innovantes doivent faire face au soutien apporté à leurs concurrents chinois ou américains. Mais cet effort d'investissement sera d'abord privé et il faut donc assurer les conditions de son succès. Cela nécessite de préserver un environnement fiscal favorable à la prise de risque et à la recherche-développement, pour les entreprises et pour les entrepreneurs, et de limiter les obstacles administratifs et réglementaires à l'innovation, pour permettre à l'Europe d'exploiter ses avantages plutôt que de buter sur un « principe de précaution » européen qui incite à aller innover ailleurs. Les Européens doivent se donner les moyens de mener une transition climatique effective, fondée sur des technologies qu'ils pourront en outre exporter, plutôt que sur l'idéologie régressive de la décroissance.

Nous ne sauverons pas le monde en liquidant notre agriculture ou notre industrie, mais en nous appuyant sur elles. Nous devons cesser de mettre des boulets aux pieds de nos entreprises et des ménages en oubliant que l'Europe pollue moins que d'autres continents. Il faut sortir de la myopie européenne en matière d'environnement et raisonner mondialement. Plus nous nous fournissons en Europe, moins nous polluons. Plus le monde se fournit en Europe, moins il pollue.

Pour préserver la biodiversité au niveau mondial, nous devons nous servir de la force de notre marché intérieur. C'est pourquoi nous voulons compléter la « *barrière verte* » aux frontières extérieures de l'Union européenne et taxer davantage les produits importés qui ne respectent pas nos exigences environnementales et de protection de la biodiversité (mécanisme d'ajustement carbone aux frontières – MACF).

La « *barrière verte* » (Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières) de l'UE a été mise en place grâce aux Républicains et à François-Xavier Bellamy. Elle consiste à taxer les produits importés qui sont trop polluants et ne respectent pas nos standards environnementaux. Aujourd'hui, cette barrière est encore incomplète. Elle ne s'applique pas à la plupart des produits finis. Nous proposons de l'étendre progressivement à tous les produits importés au sein de l'Union européenne en aménageant certaines exceptions pour les matières premières. Nous souhaitons également étendre le marché carbone européen (SEQUE), qui ne couvre aujourd'hui qu'environ 36% des émissions de gaz à effet de serre de l'UE pour que le prix du carbone soit suffisamment élevé pour que les acteurs économiques soient incités à changer leurs pratiques et à diminuer leurs émissions.

Nous voulons également consacrer davantage de fonds du second pilier de la PAC à la recherche et à l'innovation publiques pour développer des alternatives aux pesticides et aux produits phytosanitaires, notamment le glyphosate. Les budgets alloués à la recherche et à l'innovation publiques (qui dépendent du second pilier de la politique agricole commune) sont faibles et les États membres ont seulement consacré entre 2 et 6% du second pilier de la PAC à ces aspects. Les politiques publiques de recherche doivent privilégier les sujets de recherche qui ne sont pas couverts par les budgets considérables de recherche et de développement (R&D) privés des grandes entreprises internationales. L'accent doit être mis sur le développement rapide d'alternatives au glyphosate. Nous défendons le principe « *pas d'interdiction sans solution et sans accompagnement* » pour nos agriculteurs, mais il revient à l'Europe et aux États membres d'aider au développement de ces solutions.

Nous proposons encore de créer une taxe européenne sur la mise en décharge (enfouissement des déchets) et l'exportation des déchets, taxe qui pèsera sur les États membres. La pratique de la mise en décharge des déchets reste populaire dans les parties orientale et méridionale de l'Europe. Ces États doivent être taxés pour ces pratiques tout comme pour l'exportation des déchets vers des pays tiers à

l'Union européenne. L'UE doit cesser d'exporter ses déchets mais, au contraire, réduire leur nombre et les traiter.

Enfin, pour protéger la biodiversité des incendies, nous souhaitons créer une force mobile permanente de protection civile équipée de matériels de pointe capable d'intervenir partout dans l'Union européenne en cas de catastrophe naturelle et créer un Erasmus de la protection civile. A la fin du mois d'août 2023, la surface de forêts brûlées en Europe était de 40% supérieure à la moyenne enregistrée sur la période de 2006 à 2022 par le Système européen d'information sur les incendies de forêt (Effis). Face aux risques liés au changement climatique, l'Europe doit investir massivement pour mettre à la disposition de ses États membres des moyens supplémentaires pour lutter contre les catastrophes naturelles ou industrielles.

C) Thème numérique

Questions

1. Selon vous, quels bénéfices peut-on attendre de l'intelligence artificielle (IA) au niveau européen et quels sont les sujets de préoccupation qui doivent être pris en considération ?

L'intelligence artificielle (IA) générative est une technologie qui pourrait, par exemple, nous permettre, d'après une étude des élèves de l'Institut National des Etudes Territoriales (INET)¹, de réduire de près de 25% le nombre de fonctionnaires. L'IA pourrait donc être un levier très important de réduction des dépenses publiques dont nous avons extrêmement besoin. De même, l'IA doit être un levier pour réaliser des gains de productivité très importants, comme la révolution Internet. Elle va devenir un précieux outil d'aide à la décision dans beaucoup de secteurs d'activité, par exemple dans le domaine médical.

Nous proposons que l'Union européenne investisse massivement dans l'intelligence artificielle au cours des années à venir. Chaque décennie, l'Union perd une bataille du numérique : d'abord les ordinateurs et les logiciels, ensuite les réseaux et les plates-formes, enfin le cloud... La bataille de l'intelligence artificielle est lancée : l'Union doit investir massivement dans ces technologies pour ne pas se laisser distancer. Plutôt que d'investir dans les normes, l'Union européenne doit investir dans les projets. L'Union doit également créer un Fonds européen pour l'accompagnement des transformations de l'économie liées à la révolution de l'intelligence artificielle et à la destruction créatrice d'emplois qu'elle va générer.

L'Europe ne doit pas manquer cette nouvelle révolution industrielle, mais en devenir l'un des moteurs et l'accompagner socialement. Elle doit être une puissance numérique en investissant massivement dans la recherche et l'innovation et en développant un plan pour faire émerger des champions européens dans l'intelligence artificielle et la cybersécurité.

2. Comment envisagez-vous le partage et la protection des données personnelles au niveau européen, dans un monde numérique ?

Contrairement à l'illusion macroniste d'une Europe qui doit s'occuper de tout, nous proposons une Europe qui se concentre sur les grands projets d'intérêt européen. L'Europe que nous voulons est aussi une Europe efficace qui ne se mêle pas de tous les sujets, qui respecte les prérogatives de ses États membres et dans laquelle les intérêts de la France sont défendus avec efficacité. Nous respectons les institutions européennes chargées de poursuivre l'intérêt de l'Union (Commission européenne ; Cour de justice de l'Union européenne). Nous savons ce qu'elles ont apporté à la réalisation du projet européen.

¹ « Métiers concernés par l'IA », INET, 2023/2024

Mais, avec le temps, ces institutions se sont bureaucratisées et semblent avoir oublié qu'elles sont au service des peuples européens, et non de leur propre agenda.

Pour nous, la question du numérique et de la protection des données personnelles fait partie de l'Europe des grands projets d'intérêt général à l'échelle de toute l'Union européenne. Nous voulons établir à l'échelle de l'Union européenne un véritable droit de propriété sur nos données personnelles pour redonner de la maîtrise aux citoyens face à la domination des grandes entreprises américaines (GAFAM) et chinoises (Tiktok).

Le droit de propriété a constitué une source de liberté et d'émancipation dans l'histoire. Il s'agit aujourd'hui de l'adapter au monde numérique dans lequel nous vivons en permettant à chaque individu de choisir ce qu'il souhaite faire de ses données personnelles, nerf de la guerre pour les entreprises du numérique.

Un individu devrait pouvoir choisir de privilégier sa vie privée ou de vendre ses données personnelles à certains ou tous les grands acteurs du numérique. Comme le font les États-Unis, nous proposons que l'Union européenne interdise les plateformes et les réseaux sociaux sous le contrôle de gouvernements autoritaires comme TikTok qui est clairement sous le contrôle du gouvernement chinois. Les réseaux sociaux doivent également être interdits aux jeunes avant l'âge de 15 ans dans toute l'Union européenne en créant une majorité numérique.